

CONSEIL MUNICIPAL **DU 6 DECEMBRE 2011**

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le six décembre deux mil onze, à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BAZERBES, Maire.

Étaient présents : Mmes BODIN - CÉSAR - LECULLIE - NADEAU - PAJOT
NORMANDIN - ROVALDIERI
MM. AUBRIERE - CHEMIN - DELANOUE - ERBES
GOUHIER - Didier NADEAU - NYZAM - PATTEDOIE
RAMA - VILLA

Étaient absents : Mme MONTIL (excusée, pouvoir donné à Mme PAJOT)
M. NORMANDIN (excusé)
MM. Dany NADEAU et TESSIER

Le procès-verbal de la séance du treize octobre 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents.

DÉLIBÉRATIONS

PROGRAMME D'ACTIONS ET CHARTE DE L'AGRICULTURE DURABLE DE L'ILE D'OLERON

Monsieur MOQUAY, Président de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron, expose dans ses grandes lignes, la charte.

La charte à vocation à encadrer la démarche de coopération mise en place par le Comité de Développement de l'Agriculture Durable et la réalisation des actions qui en découlent.

La Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron se propose notamment d'accompagner les communes avec l'appui de ses partenaires, vers une meilleure prise en compte des différentes problématiques de développement de l'agriculture durable. Plusieurs actions concernent directement les communes, en matière de diagnostics, d'aménagement et d'urbanisme, mais aussi en matière de restauration collective et d'approvisionnement local.

La commune de DOLUS D'OLÉRON est invitée à rejoindre la démarche du Comité de Développement.

L'ensemble du Conseil Municipal est favorable à participer au programme d'actions défini dans la Charte de l'agriculture durable de l'Île d'Oléron.

- **PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA SURVEILLANCE DES ALGUES D'ÉCHOUAGE SUR LE LITTORAL DE L'ILE D'OLÉRON**

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une participation à la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron d'un montant de 766,50 euros pour le financement des actions liées au suivi de l'étude des algues d'échouage sur le littoral oléronais.

- **APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE D'OLÉRON**

Le Conseil Municipal approuve les statuts modifiés de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron tels qu'ils ont été validés par délibération du Conseil Communautaire du 26 octobre 2011.

- **VENTE DE PARCELLES DE TERRAIN AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE D'OLÉRON**

Le Conseil Municipal approuve la cession à l'euro symbolique au profit de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron des parcelles de terrain appartenant à la Commune de DOLUS D'OLÉRON, cadastrées :

| Section/N° | Lieu dit | Contenance |
|------------|--------------------------------|----------------------|
| AS 216 | Fief de la Jarrie pour les 2/3 | 57 m ² |
| AS 217 | Fief de la Jarrie pour les 2/3 | 35 m ² |
| AS 218 | Fief de la Jarrie pour les 2/3 | 89 m ² |
| BO 53 | Les Défends | 1 513 m ² |
| BV 140 | Fief du Bois de La Parée | 207 m ² |
| BV 149 | Fief du Bois de La Parée | 1 236 m ² |
| BV 157 | Fief du Bois de La Parée | 423 m ² |
| BV 165 | Fief du Bois de La Parée | 708 m ² |
| BW 981 | Les Bernardières | 2 196 m ² |
| CP 135 | Chambonneau | 750 m ² |
| CP 160 | Chambonneau | 490 m ² |
| CP 257 | Chambonneau | 150 m ² |
| CP 258 | Chambonneau | 162 m ² |

Monsieur le Maire est autorisé à passer acte définitif de ces ventes dont les frais d'acte notarié et d'enregistrement seront à la charge de l'acquéreur.

- **AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SOLLICITER LE DÉPARTEMENT POUR LA RÉALISATION D'UNE CARTE D'IDENTITÉ DE MASSIF SUR L'ILE D'OLÉRON**

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que le Conseil Général de la Charente-Maritime a entrepris un programme de revalorisation des ressources forestières du département. Cette démarche nécessite l'élaboration d'une Carte d'Identité de Massif (CIM), outil de diagnostic et de sensibilisation, afin de recenser, préserver, gérer et valoriser économiquement les espaces forestiers de l'île d'Oléron et notamment celui de la Commune de DOLUS D'OLÉRON.

Les conseillers municipaux approuvent d'une part l'engagement de la Commune de DOLUS D'OLÉRON dans la démarche de revalorisation forestière initiée par le Conseil Général de la Charente-Maritime portée par la Communauté de Communes de l'île d'Oléron et notamment la réalisation préalable de la Carte d'Identité de Massif et d'autre part, autorisent Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Général de la Charente Maritime pour la mise en œuvre de ce programme au niveau communal.

- **VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN**

Le Conseil Municipal approuve la vente de la parcelle de terrain cadastrée section AL, n° 52, d'une contenance de 1 895 m², sise au lieudit "Les Paries", à Monsieur Arnaud MARCHAND domicilié 3 rue de Grève, 10190 VILLEMAUR-SUR-VANNE au prix de 0,55 € le m², soit moyennant la somme de 1 042,25 € (mille quarante deux euros et vingt-cinq centimes) et autorise Monsieur le Maire à passer acte définitif de cette vente. Les frais d'acte notarié et d'enregistrement seront à la charge de l'acquéreur.

- **VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN**

Monsieur le Maire donne connaissance de la lettre en date du 5 décembre 2011 par laquelle les époux COMTE renoncent à l'achat du terrain d'environ 8 m², sis au lieudit "Rue du Puits Doux", en raison de son prix de revient.

- **VENTE DES MODULES DE LA PISTE DE SKATEBOARD**

Le Conseil Municipal décide de céder à la Commune de SAINT GEORGES D'OLÉRON les modules de la piste de skateboard, en l'état, pour la somme de 1 400 € (mille quatre cents euros) et donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour mener à bien cette transaction.

- **RÉVISION DES TARIFS DE MISE A DISPOSITION DES CABANES RÉNOVÉES - CHENAL DE LA BAUDISSION**

Trois cabanes récemment achevées ont été attribuées par la Commission "Cabanes" à de nouveaux artistes pour une occupation à l'année et une cabane supplémentaire est entièrement mise à disposition de la Commune pour l'accueil d'expositions temporaires pendant la saison estivale.

Le succès rencontré par les exposants justifiant une révision des tarifs en vigueur, les membres du Conseil Municipal décide :

- de fixer à :

*** 10 euros par mètre carré le tarif pour l'occupation d'une cabane à l'année** avec exonération la première année, la charge de l'abonnement et de la consommation électrique revenant à l'occupant,

*** 25 euros par semaine la participation d'un exposant temporaire occupant la cabane réservée à cet effet de Pâques au 1^{er} octobre**, les charges liées à l'occupation étant assumées par la Commune.

- de modifier par avenant les conventions actuellement en vigueur.

- **TARIF D'UN EMPLACEMENT SUR LE MARCHÉ POUR ANIMATION HORS PÉRIODE ESTIVALE**

Le Conseil Municipal décide de fixer à 2,50 euros par tranche d'un mètre linéaire le tarif des droits de place pour les manifestations de type marché de Noël, etc., pouvant être organisées sur la voie publique dans le cadre d'une animation particulière hors saison estivale, soit du 16 septembre au 14 juin.

Les crédits en Recettes seront inscrits à l'article 70321 du Budget Communal.

- **RÉVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES**

Le Conseil Municipal décide de compléter sa délibération en date du 13 janvier 2009 fixant les tarifs de la location des salles municipales par la **création d'une obligation de versement à la réservation de la Salle des Fêtes uniquement, d'un acompte de 30 % du montant total de la location prévue.**

Cet acompte sera encaissé au moment de la réservation et pourra être reversé si l'organisateur informe de son désistement 15 jours au moins avant la date prévue de la manifestation, sauf cas de force majeure conformément au règlement de la Salle des Fêtes.

Le titre de recettes émis à l'issue de la location de la Salle des Fêtes tiendra compte des sommes versées au titre de l'acompte.

Toute mise à disposition de la Salle des Fêtes municipale sera subordonnée au versement de cet acompte. Les personnes ayant déjà effectué une réservation de ladite salle en seront informées.

- **APPROBATION DU REGLEMENT DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FÊTES DE DOLUS D'OLÉRON**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil que suite à la dernière visite de sécurité effectuée par la Commission d'Arrondissement pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (E.R.P.) et les immeubles de grande hauteur, il a été prescrit à la Municipalité d'établir une convention organisant la sécurité pendant l'utilisation de la salle des fêtes.

Les membres de l'Assemblée décident d'approuver le règlement intérieur précisant les conditions de mise à disposition de la salle municipale ainsi que le formulaire d'engagement au respect des consignes de sécurité incendie. Ces documents sont destinés à être signés par l'organisateur d'une manifestation dans ladite salle pour une parfaite information des utilisateurs potentiels.

Toute mise à disposition de la Salle des Fêtes, établissement recevant du public de type L, catégorie 4, sera subordonnée à la signature dudit règlement ainsi que du formulaire d'engagement au respect des consignes de sécurité incendie. Les personnes ayant déjà effectué une réservation de ladite salle en seront informées.

- **AVENANT A L'ACCORD FINANCIER PARTENARIAL DU 31 MARS 2011 - ÉTUDE SUR L'AMÉLIORATION DE LA NAVIGABILITÉ DU CHENAL DU PORT DE LA BAUDISSION**

Le Conseil Municipal décide de formaliser l'Avenant à l'Accord Financier Partenarial définissant les conditions d'intervention du Syndicat Mixte "Union des Marais de la Charente-Maritime" en vue de l'étude sur l'amélioration de la navigabilité du chenal du Port de La Baudission. et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

- **AVENANT A L'ACCORD FINANCIER PARTENARIAL DU 31 MARS 2011 - AMÉLIORATION DE LA NAVIGABILITÉ DU CHENAL DU PORT DE LA BAUDISSION - ÉTUDE D'INCIDENCE AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU, DES SITES INSCRITS, DE NATURA 2000 ET DE LA RÉSERVE DE MOËZE**

Les membres de l'Assemblée décident de formaliser l'Avenant à l'Accord Financier Partenarial définissant les conditions d'intervention du Syndicat Mixte "Union des Marais de la Charente-Maritime" en vue de l'étude sur l'amélioration de la navigabilité du chenal du Port de La Baudission - Étude d'incidence au titre de la Loi sur l'Eau, des sites inscrits, de Natura 2000 et de la réserve naturelle de Moëze et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

- **AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS N° 13/2011**

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée la réalisation des travaux neufs d'éclairage public Route des Mouettes, aux Allards, pour lesquels le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement participe à hauteur de 50 % de la dépense engagée et dont il convient de constater comptablement la subvention.

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'ouverture de crédits suivante sur le budget de l'exercice 2011 , *en Investissement* :

| NOUVELLES DÉPENSES | | | NOUVELLES RECETTES | | |
|--------------------|--|------------------------------|--------------------|--|-------------|
| INVESTISSEMENT | | | | | |
| ARTICLE | NATURE | MONTANT des crédits à ouvrir | ARTICLE | NATURE | MONTANT |
| 21534 | Intégration subvention sur travaux neufs éclairage public S.D.E.E.R. <i>(opération 09005)</i> | 22 048,90 € | 13258 | Subvention d'autres groupements de collectivités <i>(opération 09005)</i> | 22 048,90 € |

- **AUTORISATION DE VIREMENT DE CRÉDITS N° 14/2011**

- Vu la participation pour raccordement à l'égout d'un montant de 364,50 € à verser au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime dans le cadre des travaux d'extension du restaurant scolaire de l'école élémentaire de DOLUS D'OLERON,

- Vu l'instruction comptable M14,

le Conseil Municipal décide de procéder au virement de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2011, *en Investissement* :

| CREDITS A OUVRIR | | | CREDITS A REDUIRE | | |
|------------------|--|----------|-------------------|---|----------|
| ARTICLE | NATURE | MONTANT | ARTICLE | NATURE | MONTANT |
| 204158 | Subvention d'autres groupements de collectivités <i>(opération 09006)</i> | 364,50 € | 2313 | Constructions <i>(opération 09006)</i> | 364,50 € |

L'amortissement de la dépense de participation pour raccordement à l'égout de l'extension du restaurant scolaire d'un montant de 364,50 euros en une seule fois sur l'exercice 2012.

- **AUTORISATION DE VIREMENTS ET D'OUVERTURES DE CRÉDITS N° 15/2011**

Le Conseil Municipal décide de procéder aux virements de crédits ci-dessous sur le budget de l'exercice 2011 :

| CRÉDIT A OUVRIR | | | CRÉDIT A RÉDUIRE | | |
|-----------------|--------------------------------------|---------|------------------|--------------------|---------|
| Chapitre | Nature | Montant | Chapitre | Nature | Montant |
| 023 | Virement à la section Investissement | 6 300 € | 022 | Dépenses imprévues | 6 300 € |

et aux ouvertures de crédits suivantes sur le Budget de l'exercice 2011 :

| OBJET | CHAPITRE ARTICLE | MONTANT |
|--|-------------------------|----------------|
| Virement de la section de Fonctionnement | Chapitre 021 | 6 300 € |
| Acquisition terrains de voirie <i>(opération 11006)</i> | Article 2112 | 6 300 € |

- **AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS N° 16/2011**

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'ouverture de crédits suivante sur le budget de l'exercice 2011 , *en Investissement* :

| NOUVELLES DÉPENSES | | | NOUVELLES RECETTES | | |
|--------------------|--|------------------------------------|--------------------|--|----------|
| INVESTISSEMENT | | | | | |
| ARTICLE | NATURE | MONTANT des crédits à ouvrir | ARTICLE | NATURE | MONTANT |
| 13258 | Subvention des autres groupements de collectivités | 952,38 € | 13251 | Subvention du groupements de collectivités de rattachement | 952,38 € |

- **AUTORISATION DE VIREMENTS DE CRÉDITS N° 17/2011**

Le Conseil Municipal décide de procéder aux virements de crédits ci-dessous sur le budget de l'exercice 2011, *en Investissement* :

| CREDITS A OUVRIR | | | CREDITS A REDUIRE | | |
|------------------|--|---------|-------------------|--|---------|
| ARTICLE | NATURE | MONTANT | ARTICLE | NATURE | MONTANT |
| 2112 | Acquisition de terrains de voirie (opération 11006) | 3 700 € | 2111 | Acquisition de terrains nus (opération 10004) | 3 700 € |
| 2112 | Acquisition de terrains de voirie (opération 11006) | 800 € | 2112 | Acquisition de terrains de voirie (opération 10004) | 800 € |

- **MANDAT SPÉCIAL**

Messieurs Daniel PATTEDOIE, Manuel RAMA et Bruno DELANOUE ont été missionnés pour se rendre au Salon des Maires à PARIS.

Le Conseil Municipal décide de verser la somme de 427,30 euros à Monsieur Daniel PATTEDOIE pour le remboursement des frais occasionnés par le déplacement en véhicule de fonction pour se rendre au Salon des Maires à PARIS.

- **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu les nécessités de service, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (26/35^{ème}), d'actualiser et d'arrêter le tableau des effectifs comme suit :

| Grade | Postes ouverts | Postes pourvus | Postes vacants |
|---|----------------|----------------|----------------|
| FILIERE TECHNIQUE | | | |
| 1°- Cadre d'emploi des Techniciens Territoriaux | | | |
| - Technicien principal de 1 ^{ère} classe | 1 | 1 | 0 |
| 2°- Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux | | | |
| - Agent de maîtrise principal | 1 | 1 | 0 |
| - Agent de maîtrise | 3 | 3 | 0 |
| 3°- Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux | | | |
| - Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe | 1 | 1 | 0 |
| - Adjoint Technique 1 ^{ère} classe | 6 | 6 | 0 |
| - Adjoint Technique 2 ^{ème} classe | 8 | 7 | 1 |
| - Adjoint Technique 1 ^{ère} classe à temps non complet 33,50/35 ^{ème} | 1 | 1 | 0 |
| - Adjoint Technique 1 ^{ère} classe à temps non complet 32/35 ^{ème} | 1 | 1 | 0 |
| - Adjoint Technique 2 ^{ème} classe à temps non complet 19/35 ^{ème} | 1 | 1 | 0 |
| - <i>Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps non complet 26/35^{ème}</i> | <i>1</i> | <i>0</i> | <i>1</i> |

- **SUBVENTION A L'ASSOCIATION OLÉRON-NIANING**

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention d'un montant de 500 euros à l'Association OLÉRON-NIANING pour contribuer au financement du forage d'un puits dans le village de NIANING, au Sénégal.

- **PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX TRAVAUX DU CARREFOUR GIRATOIRE ILÉO (ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 126)**

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le paiement de la participation financière de la Commune de DOLUS D'OLÉRON au Département de la Charente-Maritime pour les travaux d'aménagement du carrefour giratoire Route Départementale n° 126 et de la Voie Communale n° 4 s'élevant à 31 250 euros pour l'année 2011 et d'amortir la dépense sur une durée de 10 ans à compter de l'exercice 2012.

- **PRODUITS IRRECOUVRABLES**

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur sur le budget de l'exercice 2011 la somme de 149,15 euros correspondant à des factures de crèche impayée pour l'année 2010 d'un montant total de 149,15 euros.

- **PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AU FINANCEMENT DES ÉTUDES POUR LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 734**

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le paiement de la participation financière de la Commune de DOLUS D'OLÉRON au Département de la Charente-Maritime pour les études d'aménagement de la traverse Route Départementale n° 734 s'élevant à 5 482,48 euros pour l'année 2011 et d'amortir la dépense sur une durée de 10 ans à compter de l'exercice 2012.

- **ACQUISITION D'UNE PARTIE DU BATIMENT SIS 42 GRANDE RUE**

Vu sa délibération en date du 7 juin 2011, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents moins une abstention, décide :

* de confirmer l'acquisition par la Commune de DOLUS D'OLÉRON dans les conditions prévues par le protocole d'accord signé le 9 juin 2011, d'une partie de l'immeuble sis 42 Grande Rue, à DOLUS D'OLÉRON, cadastré section AB, numéro 1070, d'une superficie de 98 m² correspondant à l'immeuble ayant fait l'objet d'un sinistre dû à un incendie, appartenant à la SCI « Les Marieckes », représentée par Mesdemoiselles Annick et Valérie VANRECHEM,

* d'autoriser d'une part, Monsieur le Maire à signer toutes pièces ou documents nécessaires pour mener à terme cette opération et d'autre part à passer acte définitif de cette acquisition.

- **ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AU LIEUDIT "LES GATINES"**

Le Conseil Municipal décide :

- * d'approuver l'acquisition par la Commune de la parcelle de terrain cadastrée section CE, n° 372, d'une superficie de 128 m², sise à DOLUS D'OLÉRON au lieudit « Les Gatines » et appartenant à Madame Carmella CASSARANO dont le liquidateur est Maître Gisèle COURRET-GUGUEN 10 Promenade du Drakkar – Le Gabut, 17001 LA ROCHELLE Cedex 01, moyennant la somme de 12 500 € (douze mille cinq cents euros) conformément au prix de FRANCE DOMAINE et à l'autorisation donnée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de LA ROCHELLE du 2 novembre 2011.
- * d'autoriser d'une part, Monsieur le Maire à signer toutes pièces ou documents nécessaires pour mener à terme cette opération et d'autre part à passer acte définitif de cette acquisition.

| |
|--------------------------|
| DÉCISION DU MAIRE |
|--------------------------|

* **DECISION N° 12/2011**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision d'approuver d'une part, l'avenant n° 1 au marché à procédure adaptée pour l'aménagement de la Route des Mouettes à DOLUS D'OLÉRON, proposé par l'entreprise FONTENEAU Ets secondaire SCREG Sud Ouest, pour un montant en plus-value de 2 683,98 € HT soit 3 210,04 € TTC représentant 0,99 % du montant du marché signé, portant le montant global dudit marché à 254 342,62 € HT soit 304 193,77 € TTC et d'autre part, la prolongation de deux semaines de la durée d'exécution dudit marché reportant son achèvement au 29 novembre 2011.

| |
|---------------------------|
| QUESTIONS DIVERSES |
|---------------------------|

↳ **DEMOLITION DU BLOCKHAUS DE VERTBOIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la proposition de l'Office National des Forêts de procéder à la démolition du blockhaus de Vertbois en 2012, sous réserve de versement de crédits de l'État suite à la tempête Xynthia.

Le coût de cette démolition est estimé à 62 100 € et le plan de financement possible serait une participation pour la Commune de 25 % soit 15 525 € HT, pour la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron de 20 %, pour le Conseil Général de la Charente-Maritime de 25% et pour l'ONF de 30 %.

La majorité des conseillers est favorable à cette démolition.

Monsieur le Maire fait part qu'un opposant du Conseil Communautaire s'est manifesté en faveur du maintien du blockhaus de Vertbois.

↳ **CAISSE D'ÉPARGNE DE DOLUS D'OLÉRON**

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu le Directeur du Groupe Charentes de la Caisse d'Épargne qui lui a annoncé la fermeture de l'agence de DOLUS D'OLÉRON dans les prochains mois ainsi que le retrait du distributeur de billets.

La demande a été faite auprès du Directeur de ne fermer l'agence qu'après la saison estivale.

↳ **IMPLANTATION DE RUCHES D'ABEILLES A LA MARATTE - LES ALLARDS**

Monsieur ERBES fait part de l'intention d'implanter des ruches à La Maratte des Allards par une association pour l'élevage de l'abeille noire afin de garantir la conservation de la diversité de cette race, dans l'Île d'Oléron et d'assurer sa survie à long terme.

↳ **SALLE DU CLUB DE TAROT AUX ALLARDS**

Monsieur Didier NADEAU demande si la salle communale des Allards utilisée par le Club de Tarot pourrait être repeinte, compte-tenu de son état de vétusté.

Monsieur PATTEDOIE, adjoint à la voirie et aux bâtiments, verra avec les services techniques pour l'entretien de cette pièce.

La séance est levée à 23 heures 15.